



Office de la circulation routière et de la navigation
Examens de conduite

Schermenweg 9, case postale
3001 Berne
+41 31 635 80 80
info.ocrn@be.ch
www.be.ch/ocrn

Jean-Jacques Lièvre
jean-jacques.lievre@be.ch

Office de la circulation routière et de la navigation, Schermenweg 5, 3001 Berne

Aux monitrices et moniteurs de conduite du canton de Berne

Berne, le 22 février 2021

Examen pratique de conduite pour motorcycle

Madame, Monsieur,

Les exigences applicables aux motorcycles utilisés pour les examens pratiques de conduite ont fait l'objet d'une modification. Désormais, il est aussi possible de se présenter à l'examen avec un motorcycle électrique.

Catégorie A illimitée (avec moteur à combustion ou moteur électrique)

- Motorcycle biplace sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW
Situation des personnes ayant demandé un permis de conduire de la catégorie A 35 kW avant le 1^{er} janvier 2021: après une conduite irréprochable pendant deux ans (au sens de l'art. 8, al. 6 de l'ordonnance du 27 octobre 1976 réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière, ordonnance réglant l'admission à la circulation routière, OAC; RS 741.51), la limitation est levée sur demande et le permis de conduire de catégorie A illimitée est octroyé sans examen. Le même principe s'applique pour les personnes qui ont demandé leur permis d'élève conducteur de catégorie A 35 kW avant le 1^{er} janvier 2021 et pour celles qui réussissent l'examen pratique de conduite d'ici le 30 juin 2021.
Situation des personnes ayant demandé un permis de conduire de la catégorie A 35 kW après le 31 décembre 2020: le permis d'élève conducteur de catégorie A illimitée peut être demandé après une conduite irréprochable pendant deux ans (au sens de l'art. 8, al. 6 OAC). L'examen pratique de conduite est obligatoire. Veuillez tenir compte des dispositions transitoires énoncées à l'article 151I, alinéas 3 et 4 OAC.

Catégorie A limitée (avec moteur à combustion ou moteur électrique)

- Motorcycle biplace sans side-car, d'une puissance maximale de 35 kW et dont le rapport entre la puissance du moteur et le poids à vide n'excède pas 0,20 kW/kg, à l'exclusion des motorcycles de la sous-catégorie A1.
Situation des personnes ayant demandé un permis de conduire de la catégorie A 35 kW avant le 1^{er} janvier 2021: après une conduite irréprochable pendant deux ans (au sens de l'art. 8, al. 6 OAC), la limitation est levée sur demande et le permis de conduire de catégorie A illimitée est octroyé sans examen. Cette exception s'applique aussi pour les personnes qui ont demandé leur permis d'élève conducteur de catégorie A 35 kW avant le 1^{er} janvier 2021 et pour celles qui réussissent l'examen pratique de conduite d'ici le 30 juin 2021.
Situation des personnes ayant demandé un permis de conduire de la catégorie A 35 kW après le 31 décembre 2020: le permis d'élève conducteur de catégorie A illimitée peut être demandé après une conduite irréprochable pendant deux ans (au sens de l'art. 8, al. 6 OAC).

Catégorie A1 (avec moteur à combustion ou moteur électrique)

- 15 ans: motorcycle léger de la sous-catégorie A1, d'une vitesse maximale de 45 km/h de par sa construction, dont la cylindrée du moteur à allumage commandé n'est pas supérieure à 50 cm³ ou dont la puissance n'est pas supérieure à 4 kW pour les autres moteurs.
- 16 ans: motorcycle de la sous-catégorie A1 sans side-car, d'une puissance maximale de 11 kW, dont la cylindrée du moteur à allumage commandé n'excède pas 125 cm³ et dont la vitesse maximale est supérieure à 30 km/h. Si l'examen est passé avec un motorcycle dont la vitesse maximale est limitée à 45 km/h, seul ce type de motorcycle peut être conduit par la suite. Une limitation en ce sens est inscrite dans le permis de conduire.

Précisions complémentaires

- Les motorcycles munis de roues jumelées qui sont considérées comme une roue unique ne sont pas admis à l'examen.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Centre d'expertises et d'examens Berne

Jean-Jacques Lièvre
Responsable de processus Examens de
conduite